

## Déclaration de J. Borrell, J.-C. Juncker et J. M. Barroso à l'occasion des résultats du référendum aux Pays-Bas (Bruxelles, 1er juin 2005)

**Légende:** Le 1er juin 2005 au soir, suite à l'annonce du résultat négatif du référendum aux Pays-Bas sur le traité constitutionnel, les présidents du Parlement européen, du Conseil européen et de la Commission européenne font à Bruxelles une déclaration conjointe où ils annoncent une analyse approfondie de la situation afin de faire progresser collectivement le projet européen.

**Source:** RAPID. The Press and Communication Service of the European Commission. [EN LIGNE]. [Bruxelles]: Commission européenne, [08.06.2005]. IP/05/653. Disponible sur <http://www.europa.eu.int/rapid/>.

**Copyright:** (c) Union européenne, 1995-2012

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/declaration\\_de\\_j\\_borrell\\_j\\_c\\_juncker\\_et\\_j\\_m\\_barroso\\_a\\_l\\_occasion\\_des\\_resultats\\_du\\_referendum\\_aux\\_pays\\_bas\\_bruelles\\_1er\\_juin\\_2005-fr-b07c46b9-dc11-4f1d-8a7c-8c9b5545b1ae.html](http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_j_borrell_j_c_juncker_et_j_m_barroso_a_l_occasion_des_resultats_du_referendum_aux_pays_bas_bruelles_1er_juin_2005-fr-b07c46b9-dc11-4f1d-8a7c-8c9b5545b1ae.html)

**Date de dernière mise à jour:** 22/10/2012

## **Déclaration du Président du Parlement européen Josep Borrell Fontelles, du Président du Conseil Européen Jean-Claude Juncker et du Président de la Commission européenne José Manuel Barroso à l'occasion des résultats du référendum aux Pays-Bas sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe (Bruxelles, 1er juin 2005)**

Les citoyens néerlandais, comme les électeurs français, ont choisi de dire non à la ratification du Traité constitutionnel.

C'est un choix que nous respectons. Le résultat du scrutin démocratique intervenu aux Pays-Bas, obtenu à l'issue d'un débat riche et intense, mérite aussi une analyse approfondie à laquelle il faut dédier le temps nécessaire.

Nous restons convaincus que la Constitution rend l'Union européenne plus démocratique, plus efficace et plus forte et que l'ensemble des Etats membres doit pouvoir s'exprimer sur le projet de Traité constitutionnel.

Les quatorze Etats membres qui n'ont pas encore eu l'occasion de mener à son terme le processus de ratification sont aujourd'hui face à une situation où, si neuf Etats membres ont déjà ratifié le Traité constitutionnel, deux Etats membres l'ont rejeté. Pour cette raison, la Présidence a décidé que le Conseil européen des 16 et 17 juin prochains pourrait utilement se livrer à une analyse collective et approfondie de la situation.

De plus, nous entendons les messages envoyés par les citoyens français et néerlandais sur le projet européen et nous y sommes attentifs. Les institutions européennes seront à l'écoute de ce qui importe aux citoyens européens et s'attacheront à y apporter des réponses.

Nous sommes confiants que nous saurons collectivement –gouvernements nationaux, institutions européennes, partis politiques, partenaires sociaux, société civile- et en partenariat trouver les moyens de faire progresser le projet européen autour d'un large consensus en ce qui concerne son identité, ses objectifs et ses moyens. Car l'Europe continue et ses institutions continueront à fonctionner pleinement.